

COMMUNIQUÉ

Le projet Portes du village

Suite aux déclarations inexactes de M. Konrad Kubiak, rapportées dans le Journal L'Information du Nord dans son édition du jeudi 13 mai 2010 concernant le projet Les Portes du Village, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré tient à faire la mise au point qui s'impose.

La Municipalité ignore depuis quand le projet en cause aurait une valeur de 25 millions \$, puisque ce qui a été déposé à la Municipalité est du tiers de cette somme, soit moins de 9 millions.

De plus, le statut véritable de M. Kubiak, à l'égard de ce projet, n'a jamais été clarifié.

Il est utile de rappeler quelques faits. En début d'année 2007, le véritable promoteur a approché la Municipalité concernant son intérêt à développer un projet commercial à l'entrée de la Municipalité, près du viaduc Mont-Blanc.

Ce projet devait se situer sur un terrain qui est un ancien site d'élimination de matières résiduelles dont des matières ligneuses, soit le site d'un ancien moulin à scie. Ce faisant, avant d'entreprendre le projet de construction, le terrain devait être décontaminé, c'est-à-dire que la matière ligneuse devait être enlevée et transportée dans un site autorisé pour le recevoir et ce, conformément aux normes du Ministère de l'environnement.

Le promoteur devait par conséquent obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour sortir le matériel contenant des matières ligneuses du site et le transporter vers un site autorisé.

Au cours de l'été et de l'automne 2007, à la demande du promoteur et de façon à l'accommoder et collaborer avec ce dernier, la Municipalité a permis que les matières ligneuses provenant des travaux de déblai et le sable qui devait servir à remblayer le trou soient entreposés sur le site, même si toutes les conditions n'étaient pas complétées avec le MDDEP. C'est ainsi que des amas de matières résiduelles, des tas de sable et un trou béant ont été créés au cours de l'été et l'automne 2007. Le certificat d'autorisation du MDDEP pour le déblai et le transport a été émis quant à lui le 30 novembre 2007.

Et là, commence la saga dont la Municipalité n'est aucunement responsable. Au contraire, le conseil a été très collaborateur et patient avec le promoteur. Les travaux entrepris au cours de l'été 2007 ne devaient durer que quelques mois. Entre septembre 2007 et avril 2009, malheureusement, tel n'a pas été le cas et, durant cette même période, la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes de ses citoyens, concernant les amas de terre qui défiguraient l'entrée de la Municipalité et le fait que les tas de sable et de matières ligneuses occasionnaient de la poussière, transportée par le vent vers les propriétés voisines. De plus, le trou béant causé par les travaux de déblai du promoteur se gorgeant d'eau, constituait un danger pour la sécurité, notamment des enfants.

Malgré de nombreuses demandes de la Municipalité de faire disparaître les tas de terre et sécuriser les lieux, la Municipalité n'a reçu aucune collaboration en ce sens, le promoteur refusant d'effectuer les travaux demandés par la Municipalité.

Ainsi, n'ayant d'autre choix, la Municipalité en avril 2009 a pris la décision de confier à son procureur le mandat de forcer le promoteur à respecter ses engagements et obligations aux termes des permis et certificats émis par le MDDEP et la Municipalité et à sécuriser les lieux.

L'administration municipale a logé de nombreux appels auprès du promoteur, lesquels sont restés sans réponse. Dans le cadre d'une rencontre avec le promoteur, M. Kubiak et leur procureur, la Municipalité a demandé, dans un geste de bonne foi et de collaboration de la part de ces derniers, de remblayer le trou qui était source de danger pour les enfants du voisinage et de niveler le terrain afin d'enlever les amas de sable et matières ligneuses, sources de trouble aux voisins par la poussière qui était transportée.

Cette simple demande a été refusée par ces derniers dont M.Kubiak, considérant l'investissement de 20,000\$ requis à cette fin selon lui.

Pour un projet supposé de 25 millions \$, est-ce que 20,000\$ est trop cher pour sécuriser un site laissé à l'abandon depuis 3 ans ?

En regard de l'aide municipale pour l'obtention des permis et certificats du MDDEP, la Municipalité et les fonctionnaires ont entièrement collaboré avec le promoteur et ont fait les démarches et représentations nécessaires auprès des représentants du MDDEP, pour accélérer l'émission des permis et certificats par ce ministère.

En ce qui concerne les démarches à l'égard du programme d'aide gouvernementale Climatsol (subvention), la Municipalité n'a jamais été sollicitée par le promoteur et M. Kubiak a toujours plutôt fait cavalier seul auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir une aide gouvernementale conformément à ce programme Climatsol.

La Municipalité a toujours eu une ouverture vers les promoteurs sérieux et consciencieux du respect des normes municipales, gouvernementales et de l'environnement et la Municipalité entend faire respecter ce principe applicable à tous les promoteurs qui soumettront un projet sérieux de développement, qu'il soit résidentiel, commercial ou autre.

Le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré
Le 14 mai 2010